



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

120. Conférer. Déférer.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

que le *présent* est moins considérable que le *don*. L'Auteur reconnoît que les Princes se font des *présents* les uns aux autres ; ainsi la seconde qualité qu'il attribue au *présent*, d'être fait à des personnes moins considérables, ne lui est point essentielle. Les biens dont on nous accorde le domaine entier, dont nous faisons usage sans les détruire, & qui sont immeubles, sont, je crois, les véritables objets du *don* ; on en transporte la propriété sans les déplacer. Les biens qui se détériorent par l'usage, & qui sont mobiliers, sont les objets du *présent* ; on les déplace pour en transporter la propriété. (B.)

On dit des talents de l'esprit & du corps, qu'ils sont un *don* de la nature ; & des biens de la terre, qu'ils en sont des *présents*. On dit, les *dons* de Cérès & de Pomone, & les *présents* de Flore ; parce que les premiers sont de nécessité plus absolue, & les autres de pur agrément (b).
(*Encycl. V*, 36.)

(b) Voyez tome I, art. 212.

120. CONFÉRER. DÉFÉRER.

On dit l'un & l'autre en parlant des dignités & des honneurs que l'on donne. *Conférer* est un acte d'autorité ; c'est l'exercice du droit dont on jouit. *Déférer* est un acte d'honnêteté ; c'est une préférence que l'on accorde au mérite.

Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron, & du besoin qu'ils avoient alors de ses lumières & de son zèle, lui *déférèrent* unanimement le Consulat ; ils ne firent que le *conférer* à Antoine. (B.)

121. PRIER. SUPPLIER.

C'est demander avec ardeur & avec soumission à ceux qui sont en état d'accorder ce qu'on desire.